

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-04 : VOTE DES LOYERS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 janvier à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Guy FOURNIER Conseillers

•**Personne excusée** : Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2025-04 : VOTE DES LOYERS**

Le Maire, Madame SOREL rappelle les montants des différents loyers encaissés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil propose d'augmenter les loyers communaux pour l'année 2025 de 2 %, soit :

- 948.60 euros pour le 5 rue de la Mairie
- 663 euros pour l'appartement en Mairie
- 224.40 euros pour le 14 rue de la Mairie

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision.

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Fait à Ambleville, le 03/01/2025

Le Maire,

  
Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

